

**Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal
du 28 février 2017**

Après le vote, à l'unanimité des membres présents, du compte-rendu du dernier conseil municipal (6/12/2016), le Maire, Michel Colin, présente l'ordre du jour.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Germain Sergent est désigné comme secrétaire de séance.

VOTE DES DELIBERATIONS

➤ **Indemnité de conseil au comptable du trésor**

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à la délibération du 2 décembre 2014, le conseil municipal a accordé l'octroi de l'indemnité de conseil à Serge Danjou, Comptable du Trésor, au titre des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Le montant de cette indemnité est fonction de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Vu la demande formulée par Serge Danjou en date du 3 décembre 2016 portant sur l'octroi de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016,

vu l'état liquidatif portant sur le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016,

considérant que Serge Danjou a cessé ses fonctions de trésorier de Lannoy à la date du 30 novembre 2016 en raison de son départ en retraite,

le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer l'indemnité de conseil à Serge Danjou, correspondant à la gestion de 330 jours de l'exercice 2016, soit 441,45 € brut.

➤ **Indemnité de conseil au comptable intérimaire du trésor**

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 9 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

vu la délibération du conseil municipal du 2 décembre 2014,

considérant la cessation des fonctions de trésorier de Lannoy de Serge Danjou à compter du 30/11/2016,

considérant la nomination de Christian Taverne en tant que « gérant intérimaire » en remplacement de Serge Danjou pour la période du 1^{er}/12/2016 au 31/03/2017,

vu la demande formulée par Christian Taverne, Comptable intérimaire du Trésor, en date du 3 décembre 2016 portant sur l'octroi de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016,

vu l'état liquidatif portant sur le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016,

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer l'indemnité de conseil à Christian Taverne, correspondant à la gestion de 30 jours de l'exercice 2016, soit 40,13 € brut,
- d'accorder le principe d'octroi de l'indemnité de conseil à Christian Taverne pour la gestion intérimaire du 1^{er} janvier au 31 mars 2017.

➤ **Création d'emploi dans le cadre de l'avancement de grade – Mise à jour du tableau des emplois**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal, compte-tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de ou des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2017.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet. Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires ;

le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- la création, à compter du 28 février 2017, d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget au chapitre prévu à cet effet.

➤ **Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) – Désignation des représentants**

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié, conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n°17 C 0014 du 05 janvier 2017 portant création entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 184 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées. Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain. Il convient donc de désigner un membre représentant du conseil municipal au sein de la CLETC.

Le conseil, après en avoir délibéré, désigne Michel Colin représentant du conseil municipal pour siéger au sein de la CLETC.

➤ **Transfert de pouvoir de police à Métropole Européenne de Lille (MEL)**

L'article L5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) organise le transfert de certains pouvoirs de police spéciale des Maires au Président de l'EPCI et ce, lors de chaque renouvellement de Présidence. Compte-tenu des compétences de la MEL, les pouvoirs de police concernés par ces transferts sont ceux :

- de l'assainissement et de la collecte des déchets ménagers,
- des réalisations d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
- de la circulation et du stationnement,
- de la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi,
- de l'habitat.

Ces transferts sont automatiques et effectifs depuis le 1^{er} janvier 2017, mais non définitifs conformément à l'article L5211-9-2 III du CGCT qui précise que « tout Maire a la possibilité de s'opposer au transfert de son pouvoir de police dans chacun des domaines cités ci-dessus dans un délai de 6 mois suivant l'élection du Président de l'EPCI ».

Le conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au transfert de pouvoirs de police cités supra à la MEL.

➤ **Amendement de la délibération N° 183/2016 – Tarification des plaques du jardin du souvenir**

En raison de la gestion budgétaire complexe requise en cas de vente des plaques commémoratives destinées au jardin du souvenir du cimetière de Lannoy, il convient de modifier les termes de la délibération n° 183/2016 du 6 décembre 2016 comme suit :

- concernant les cendres d'un défunt répandues dans le jardin du souvenir du cimetière de Lannoy, des plaques commémoratives seront mises à disposition à titre gratuit pour les familles intéressées.
- toute demande devra être adressée à la mairie.
- les gravures seront à la charge des demandeurs.

Le conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable aux termes précités.

➤ **Adhésion à la convention de partenariat entre la commune de Lesquin et la commune de Lannoy – Dispositif pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol relevant de la compétence de la commune**

Le Maire rappelle que l'article 134 de la n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR), qui sera repris à l'article L422-8 du code de l'urbanisme a programmé la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des permis de construire et des déclarations préalables aux communes de moins de 10.000 habitants regroupées dans des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10.000 habitants, et ce à compter du 1^{er} juillet 2015.

La commune de Lesquin a organisé un service instructeur mutualisé pour 11 communes dont les modalités de fonctionnement et de participations financières sont définies par une convention de partenariat permettant aux communes intéressées l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme au nom de leur commune.

Le Maire présente au conseil ladite convention et propose l'adhésion au « dispositif pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme relevant de la compétence de la commune ».

Le conseil, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au « dispositif pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme ».
- précise que les crédits nécessaires liée à la participation financière de la commune sont inscrits ou s'engage à les inscrire au budget au chapitre prévu à cet effet.

➤ **Plan de financement de la création d'une aire de jeux dans le parc des Croisiers**

Vu la délibération du conseil municipal N° 196/2017 portant sur le projet de création d'une aire de jeux dans le parc des Croisiers, sise rue de Tournai à Lannoy, le Maire propose d'établir le plan de financement comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| • coût de l'opération H.T. | 38.016,76 € |
| • subvention réserve parlementaire (13,15%) | 5.000,00 € |
| • subvention départementale « villages & bourgs » (30%) | 11.405,02 € |
| • autofinancement (56,85%) | 21.611,74 € |

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le plan de financement mentionné supra.

➤ **Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme (PADD) de la Métropole Européenne de Lille (MEL)**

Vu l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme,

vu la délibération n°15 C 084 du 13 février 2015 du conseil de la Métropole Européenne de Lille (MEL) prescrivant la révision géné-

rale du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

vu la délibération n°16 C 083 du 1^{er} avril 2016 du conseil de la MEL relative au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU de la MEL,

vu le rapport joint,

considérant les 7 axes autour desquels s'articule le PADD du PLU2 :

1. s'engager dans un modèle de développement sobre, équitable et respectueux des identités locales
2. créer les conditions de développement des entreprises pour dynamiser l'emploi
3. renforcer l'attractivité par les capacités d'innovation, l'excellence économique et le positionnement de la métropole dans le réseau des métropoles nord-européennes
4. améliorer l'accessibilité de la métropole, la desserte de ses territoires et la fiabilité des déplacements
5. répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarité et d'attractivité
6. renforcer la qualité des cadres de vie et la satisfaction des besoins de proximité des habitants actuels et futurs
7. assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD dans le cadre de la révision générale du PLU,
- valide les 7 axes du PADD du PLU2 retenus par la MEL.

➤ **Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) - Rapport d'observations définitives et ses réponses portant sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille (MEL) en matière de stationnement urbain**

Vu le rapport du 11 juillet 2016 consacré à « la gestion du stationnement urbain », comportant les observations définitives et les réponses de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille (MEL) concernant les exercices 2009 et suivants, en application des dispositions de l'article L. 243-7-II du code des juridictions financières, considérant que ce rapport a été adressé par la CRC au Président de la MEL qui l'a présenté à l'organe délibérant, considérant l'obligation par les communes membres de la MEL de soumettre ce rapport aux conseils municipaux afin qu'il donne lieu à débat,

le Maire présente au conseil municipal le rapport d'observations définitives et ses réponses. Le conseil, après lecture faite du rapport d'observations définitives et ses réponses, atteste de la tenue du débat sur le rapport précité.

➤ **Attribution de subventions – Exercice 2017**

Le Maire présente les différentes demandes de subventions suivant le tableau ci-dessous :

Noms des organismes bénéficiaires	Montants des subventions
GIP AGIRE Val De Marque (Maison de l'Emploi, Mission Locale, PLIE)	11.352,00 €
CLAP (aide aux projets de jeunes)	155,25 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)	304,80 €
Association « Lannoy en Fête » (LEF)	411,50 €
Association « Au Cœur des Aulnes »	150,00 €

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder les subventions précitées.

➤ **Tarif des participants au goûter de printemps**

A l'approche du goûter de printemps organisé par la municipalité le 23 mars 2017, le Maire rappelle qu'il convient de fixer le tarif comme suit :

- 8 € pour les participants de moins de 65 ans (*gratuit pour les Lannois de plus de 65 ans*).

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve le tarif proposé.

➤ **Tarif des participants au voyage lannois**

A l'approche du voyage organisé par la municipalité le 18 mai 2017, le Maire rappelle qu'il convient de fixer le tarif comme suit :

- 37 € pour les participants de moins de 65 ans (*gratuit pour les Lannois de plus de 65 ans*).

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve le tarif proposé.

➤ **Tarif des repas des Alsh Petites Vacances et Mercredis Récréatifs**

Le prix des repas des Alsh petites vacances et des mercredis récréatifs est conditionné à la revalorisation contractuelle appliquée chaque année par le prestataire des repas. Ce dernier a déterminé le coût d'un repas pour l'année 2017 calculé en fonction de l'évolution des coûts alimentaires et salariaux, soit 2,80 €. A ce titre, le Maire propose de fixer le prix des repas des ALSH petites vacances et des mercredis récréatifs à 2,80 € le repas.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve le tarif proposé de 2,80 € le repas.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

PÔLE LANNOY, VILLE DE PROJETS

Association Foot en salle : favorable de l'accueillir sous réserve de créneaux libres salle Douillet et que l'association adhère à la MJC.

Copil Stein : le Maire fait le point sur l'évolution de la réhabilitation du site Stein-Boutemy. Il précise l'ouverture prévue d'un Lidl pour fin juin 2017 et la réalisation du marché à partir de septembre 2017. Une rencontre avec les commerçants sera organisée en partenariat avec la ville de Lys-lez-Lannoy sous 2 mois afin de leur présenter le projet.

Projet Novalys : le Maire a présenté le projet de la société Novalys sur le site Dia. Les élus ont émis un avis favorable à la poursuite du dossier en mettant en lumière le point du stationnement. Dans son projet, la société Novalys devra répondre aux exigences de la commune sur ce sujet.

Extension du magasin Match : la société Match a engagé des pourparlers avec le Diocèse dans l'optique d'acheter l'ancien foyer S^t Henri afin de permettre l'extension du magasin.

Travaux place S^t Sauveur : les travaux de la place S^t Sauveur et de la rue des Archers, présentés lors de la réunion publique du 30 juin 2016, vont débiter ce mois-ci.

PÔLE LANNOY, À VOS CÔTÉS

Michel Bourgois présente le bilan d'activités 2016 de la cellule emploi et des permanences du conciliateur de justice.

Il rappelle que depuis janvier la permanence de l'écrivain public se tient à Athéna Forum.

Enfin, il fait un point des actions sociales intercommunales et des groupes de travail proposés par la MEL auxquels Lannoy participe.

PÔLE LANNOY, DEMAIN

Emmanuel Ricouart a présenté les Alsh passés et à venir ainsi que la sortie des collégiens du 22 décembre 2016. Il a présenté les 2 événements à venir concernant sa commission : la remise des prix du concours de dessin du 24 mars et la chasse à l'œuf du 8 avril.

Une candidate verra son Bafa financé par la ville au terme d'une semaine de bénévolat dans l'Alsh printemps (10>30 avril) : Radia Feddag.

PÔLE LANNOY, VILLE VERTE

Après une présentation des travaux à venir d'entretien du cimetière et dans les différents bâtiments pour la mise en accessibilité et plus particulièrement à Athéna Forum pour pouvoir accueillir prochainement les Alsh de la ville, Pierre Dollet a présenté au conseil municipal le projet d'aménagement d'une aire de jeux dans le parc des Croisiers avec un accès sécurisé front à rue permettant une ouverture au public le week-end.

Il a également présenté le bilan du CISPD, a fait un point sur la rénovation de l'éclairage public, le déploiement de la fibre avec le positionnement des 4 armoires « point de mutualisation de zone » qui permettront de desservir tous les foyers lannoyens.

PÔLE LANNOY.COM

Virginie Delsart a rappelé aux membres du conseil municipal la cérémonie d'accueil des nouveaux lannoyens du 5 mars et la date butoir pour la transmission des informations à paraître dans le prochain bulletin municipal.

Fait à Lannoy, le 6 mars 2017

Michel Colin,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Colin", written over a light blue horizontal line.

Maire,

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille